



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPES interne à affectation locale Guyane

Section : Langues vivantes étrangères : anglais

Rapport de jury présenté par :

Valérie LACOR
Présidente du jury,
IGESR

Table des matières

Le mot de la présidente	3
Données statistiques de la session 2026	4
Épreuve d'admissibilité : remarques et conseils	5
Épreuve d'admission : remarques et conseils	7

1. Le mot de la présidente

La session 2026 du concours s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les candidats présents aux épreuves du concours ont confirmé leur projet d'évoluer dans le métier d'enseignant en tant que professeur certifié d'anglais. En faisant le choix du concours, ils manifestent leur volonté d'être affectés dans l'académie de Guyane, une académie dans laquelle les besoins sont avérés, notamment dans les secteurs éloignés de Cayenne.

Une nouvelle fois, le jury salue la bonne préparation des candidats. À l'issue des épreuves orales d'admission qui se sont tenues au collège Holder de Cayenne, et au regard des résultats obtenus, tous les postes ont pu être pourvus. Il a été possible de proposer l'inscription d'un candidat sur liste complémentaire.

Le jury adresse ses sincères félicitations aux lauréats et leur souhaite une bonne installation. Pour ce qui concerne les candidats non admis, ils sont vivement encouragés à préparer à nouveau le concours. Ils trouveront des conseils utiles dans le rapport du jury ci-dessous ainsi que dans le rapport de jury du Capes interne d'anglais, sur lequel le CNAL calque ses attendus.

Au nom du jury, je tiens à remercier les personnels du service des examens et concours du ministère et de l'académie de Guyane, ainsi que les personnels du collège Holder de Cayenne, pour leur disponibilité et le bon accueil réservé au concours. Mes remerciements s'adressent également aux membres du jury pour la qualité des travaux qu'ils ont menés, pour leur professionnalisme et leur bienveillance tout au long de la session.

2. Données statistiques de la session 2026

Session 2026	
Nombre de postes	4
Nombre d'inscrits	30
ADMISSIBILITÉ	
Candidats présents	19
Candidats admissibles	8
Moyenne du dernier candidat admissible	12,56
ADMISSION	
Moyenne du dernier candidat admis	12,50
Nombre de candidats admis	4
Liste complémentaire	1
Moyenne générale des candidats admis (admissibilité + admission) sur liste principale	14,88

3. Admissibilité

3.1 Points forts

Les membres du jury ont apprécié les qualités suivantes, présentes dans la plupart des dossiers :

- **Une bonne connaissance du terrain et des spécificités des élèves** : Les candidats ont démontré une compréhension approfondie et une bonne prise en compte du contexte guyanais, en particulier des réalités sociales et des difficultés relatives aux conditions du travail personnel de nombreux élèves ;
- **Une attention portée à la problématique des enjeux linguistiques et des élèves allophones** : Plusieurs candidats ont relevé les problèmes des élèves maîtrisant peu ou mal la langue française, témoignant d'une bonne appréhension des réalités du territoire et de la grande diversité des élèves de l'académie de Guyane ;
- **Des parcours riches en expériences dans des pays anglophones** : De nombreux candidats ont su faire valoir une variété d'expériences vécues à l'étranger, en particulier aux États-Unis, et un bagage culturel susceptible d'enrichir leur enseignement et l'apprentissage des élèves ;
- **Un bon niveau d'expression écrite en français** : Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) consiste à présenter son parcours et une proposition pédagogique de façon rédigée et en un nombre de mots limités. L'exercice requiert une maîtrise de l'écrit et une précision, tant sur le plan du lexique que sur celui de la syntaxe. Dans les dossiers qui ont franchi la barre de l'admissibilité, les candidats ont su porter une attention particulière à la qualité de la rédaction et veiller à procéder à des relectures attentives.

3.2 Points de vigilance

L'évaluation des dossiers des candidats a permis aux membres du jury de dégager quelques points de vigilance :

- **Un manque de projection sur l'enseignement secondaire** : Des candidats issus du premier degré ont présenté un projet mis en œuvre dans leur classe sans parvenir à envisager une projection dans l'enseignement en collège ou en lycée où un socle de connaissances solides est attendu du professeur : le jury invite les candidats à proposer des séquences aux contenus culturels adaptés et ambitieux et à mettre en valeur leurs connaissances littéraires et civilisationnelles du monde anglophone ;
- **Une prise en compte insuffisante de la diversité des profils de compétence des élèves** : Bien que les besoins particuliers des élèves soient identifiés (élèves ayant des troubles de l'apprentissage, élèves allophones, primo-arrivants, etc.), il y a peu de prise en compte effective

de la différenciation dans les mises en œuvre proposées, ainsi que des enjeux de l'école inclusive et de la prise en charge des élèves en situation de handicap ;

- **Une approche trop descriptive des séances** : Les candidats se contentent souvent de décrire le déroulement d'une séance, sous la forme d'une succession d'activités, sans expliquer en détail les stratégies et les outils mis en place pour aider l'élève à atteindre l'objectif pédagogique. Il est conseillé aux candidats d'explicitier l'objectif pédagogique / didactique de chaque activité proposée, au regard des difficultés anticipées des élèves, et de veiller à proposer un étayage pertinent ;
- **Enfin, le jury a observé que quelques dossiers manquaient de rigueur dans leur finalisation : Des pages mal scannées, des erreurs dans l'annonce des annexes peuvent donner à penser que les auteurs** ont terminé leur dossier hâtivement sans lui accorder la rigueur nécessaire. La composition du dossier de RAEP est le fruit d'un cheminement qui met en cohérence les compétences construites par le candidat et les compétences attendues d'un professeur du second degré, dans une proposition didactique réfléchie et éprouvée. Il est fortement recommandé aux candidats de se donner un temps suffisant avant la date de remise des dossiers pour un travail réflexif permettant de préciser plus clairement certaines formulations voire de repérer d'éventuelles coquilles pour une présentation irréprochable du dossier. Il est rappelé que les dossiers doivent être conformes aux exigences réglementaires.

4. Admission

4.1 Points forts

Comme pour la phase d'admissibilité, les membres du jury ont apprécié, chez les candidats les mieux préparés, la prise en compte de la spécificité du contexte, de ses atouts (contexte de plurilinguisme par exemple) comme des besoins particuliers des élèves. Ces candidats se sont montrés soucieux de prendre en compte l'hétérogénéité des profils de compétence, en ayant recours par exemple à diverses formes sociales de travail.

Les membres du jury ont également apprécié la prise en compte de l'ancrage culturel territorial, intégrant la diversité culturelle des publics scolaires et des langues parlées, à l'école comme dans la famille.

Les propositions des candidats étaient conformes aux programmes en vigueur, les objectifs énoncés cohérents, et les activités proposées adaptées au niveau de classe visé. De plus, les recommandations du rapport de jury 2025 avaient manifestement été comprises.

Les membres du jury saluent le très bon niveau de langue des candidats admis, tant sur le plan de la précision lexicale que de la justesse phonologique. Cette année, nombre de candidats admis proposaient un excellent modèle d'anglais, proche de l'authenticité.

4.2 Points de vigilance

Si de nombreux candidats s'inscrivaient bien dans les recommandations du rapport de jury 2025, en veillant à ne pas plaquer de démarche « clé en main » sur le document proposé, l'analyse du document a parfois été trop superficielle. Le temps consacré à l'analyse académique du document ne doit pas être sous-estimé : c'est de cette analyse que les transpositions didactiques découlent et trouvent leurs fondements.

Un manque de repères culturels a pu nuire à certaines présentations : si l'épreuve ne consiste pas en une vérification de connaissances universitaires, la méconnaissance de repères culturels incontournables (Shakespeare, le Commonwealth of Nations, etc.), qu'ils soient littéraires ou historiques, du monde anglophone dans son ensemble, a pu nuire à la pertinence de certaines propositions, voire conduire à des contresens.

Les membres du jury souhaitent insister sur l'importance de la formulation des consignes et des exemples d'énoncés attendus des élèves. En effet, la cohérence entre la consigne donnée, en anglais, et les attendus est garante de la faisabilité de l'activité. En l'absence de consignes précises et sans exemple d'énoncés attendus, les membres du jury ont parfois eu du mal à percevoir la faisabilité ou la pertinence des activités proposées.

Pour ce qui concerne la langue anglaise, le jury a observé que de nombreuses erreurs portaient sur les prépositions, qui constituent manifestement un point de vigilance. Les futurs candidats sont invités à consulter les rapports du Capes interne d'anglais, en complément de ce rapport, pour des recommandations sur les aspects linguistiques et la préparation au concours. Ils y trouveront également des conseils pour approfondir leur réflexion pédagogique et didactique.